

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 22 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Mesures normatives.

Interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des feuilles de tôles ondulées galvanisées non laquées en République du Bénin.

Selon les spécialistes, les tôles galvanisées non laquées utilisées pour la toiture des habitations, en reflétant les rayons solaires, causent de réelles nuisances aux yeux.

Par ailleurs, à première vue, ces tôles semblent coûter moins cher à l'achat alors qu'en réalité, elles reviennent bien plus cher quand on intègre leur entretien et surtout leur renouvellement, qui intervient souvent plus vite que celui des tôles teintées ou peintes à l'usine. Celles-ci, en dehors des avantages évidents pour la santé, contribuent à l'attractivité et à l'esthétique de l'habitat.

Pour toutes ces raisons, et particulièrement en vue de préserver durablement les populations des risques sanitaires, le Conseil a décidé d'interdire, sur le sol béninois, la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation de ces tôles non laquées.

Aux termes du présent décret, les producteurs, distributeurs et utilisateurs disposent d'un délai de 12 mois pour l'écoulement ou l'utilisation de leurs stocks.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les mesures normatives portant :

- nomination des membres des Conseils d'Administration de l'Agence nationale de la Gestion de la gratuité de la césarienne, de l'Agence nationale pour la Transfusion sanguine, et de l'Agence nationale pour la Vaccination et les Soins de Santé primaires ;
- approbation des statuts et nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de l'Aviation civile ;
- approbation des statuts du Bureau Enquêtes-Accident (BEA).

II- Communications.

II-1. Prolongation du séjour au Mali de la quatrième unité constituée de Police (FPU4) engagée dans les opérations de soutien à la Paix (MINUSMA) sous l'égide des Nations Unies, au titre de l'année 2018.

Dans le cadre de ces opérations, le Gouvernement a autorisé en 2018, le déploiement de fonctionnaires de police pour la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies.

Pour des raisons liées au retard enregistré dans la conduite de la phase transitoire devant aboutir à la gestion de ladite mission par la Police républicaine, la relève de cette unité prévue pour le 21 avril 2019 n'a pu s'effectuer à cette échéance.

C'est pourquoi le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation du séjour de l'Unité FPU4 au 8 juillet 2019.

Ce délai permettra d'organiser au mieux sa relève et de préparer convenablement la formation de pré-déploiement et la mise en route de la prochaine Unité FPU5.

II-2. Création d'un fonds de soutien au financement des micro, petites et moyennes entreprises et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Le Conseil a marqué son accord pour la création de ce Fonds en vue d'encourager et de promouvoir davantage l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et pour soutenir financièrement les micro, petites et moyennes entreprises.

Sa mise en place contribuera ainsi au développement de l'auto emploi au sein de la couche juvénile.

Ce Fonds aura essentiellement pour mission :

- l'amélioration de leur accès au financement à travers la diversification des outils (refinancement, capital-risque, crédit-bail et affacturage, bonification des taux, mécanismes de garanties et de cautionnement mutuel, etc.) ;
- le développement de l'offre de services non financiers par un mécanisme à frais partagés (renforcement des capacités, assistance technique avant et après financement, amélioration de l'environnement légal et réglementaire, financement des infrastructures de base, etc.).
- l'amélioration de l'offre de services financiers et non financiers aux entreprises cibles, en prestant comme guichet unique.

Les Ministres concernés par le dossier sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires en vue de la création dudit Fonds.

III- Manifestations et Rencontres internationales.

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, du 26 au 31 mai 2019, du 36^{ème} Conseil des Ministres du Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES) ; et

- la participation du Bénin à la 87^{ème} session générale de l'Assemblée mondiale des délégués nationaux auprès de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) à Paris (France), du 26 au 31 mai 2019.

Fait à Cotonou, le 22 mai 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.-